

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 10 juillet 2023

Délibération ou arrêté n° 28

Date de convocation :
03/07/2023

Date d'affichage :
13/07/2023

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 13

Objet :

Subvention 2023 au Judo Club

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
11/07/2023

Et publication et notification
du 13/07/2023

L' an deux mille vingt trois, le dix juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Aïres Ferreira, Mme Géraldine Lefèvre, Mme Angéline Darras, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour.

Etaient excusés : M. Claude Merlin avec pouvoir à Mme Anne Lebrun – Merlin, Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte, M. Dominique Capelle avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt, Mme Virginie Masson avec pouvoir à M. Régis Lecot, M. Xavier Dubernard avec pouvoir à Mme Nadège Latapie-Copé, Mme Laure Lambert avec pouvoir à M. Benoit Gance.

Mme Nadège Latapie-Copé a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention à l'association du Judo Club d'un montant de 700 €.

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré

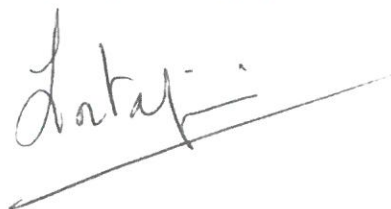
Décide

- d'allouer à l'association du Judo Club, une subvention de 700 € ;
- dit que les crédits sont inscrits au BP 2023 à l'article 65748.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance



Mme Nadège Latapie - Copé

Le Président



Thierry Linéatte